

mémorable, et c'est là que des aveux comme ceux que je vais vous lire ont, je ne dirai pas échappé, — rien n'échappe à de tels esprits; ils disent ce qu'ils veulent dire et ils disent bien, comme vous allez l'entendre.

Je sais bien qu'ici je ne serai pas d'accord avec M. Paul Bert; il réclame la liberté, je la réclame aussi; du moins il la demande, mais nous ne demandons pas la même. (Ah! ah! à gauche.)

Oh! je vais m'expliquer franchement et clairement, Messieurs. (Très bien! très bien! à droite. — Parlez! parlez!) Non, nous ne demandons pas la même... Un membre à gauche. — Tant pis pour vous! (Bruit.)

MGR DUPANLOUP. — La liberté que je désire, il s'en défie, et il a consacré une partie de son discours à nous en montrer, autant qu'il l'a pu, l'impuissance et le péril. La liberté qu'il demande, je n'en veux pas. Et il a cité à cette occasion, de moi, une parole que je maintiens. M. Paul Bert, hier même, à cette tribune, a dit que pour lui la liberté de l'enseignement consistait à tout enseigner à la jeunesse, et à cette étrange parole il a donné ce commentaire textuel, je l'ai lu dans le Journal officiel :

« Oui, il faut que toutes les opinions, les plus étranges, si elles trouvent un homme assez étrange et assez osé pour les produire, se produisent, et que la jeunesse soit enseignée par là. »

M. PAUL BERT. — Dans les limites et sous l'autorité de la loi!

MGR DUPANLOUP. — Eh bien, Messieurs, c'est en présence de cette phrase que je répète ma parole. Oui, à l'insu de leurs auteurs, de telles phrases sur la liberté de tout enseigner à la jeunesse, même les opinions les plus étranges et les plus osées, sont de déplorables sophismes! (Applaudissements à droite.)

Et la raison en est simple, car s'il y a des pères de famille parmi vous, je les défie de me contredire. (Très bien! très bien! à droite.)

Est-ce que ces étudiants, ces enfants, ces jeunes gens sont en état, sont de force à se défendre contre de tels professeurs, contre un tel enseignement? Et vous voulez que, moi, je les livre sans défense, avec un esprit encore imparfait, à toutes les séductions d'un enseignement étrange et osé, auquel vous prétendez abandonner les chaires de l'enseignement!

Non, Messieurs! Quand j'ai écrit cette parole, je me suis souvent tout simplement de la maxime palenne: *Maxima debetur pueri reverentia*. (Applaudissements à droite.)

Voilà un respect que je n'oublierai jamais

Une voix à gauche. — Ce ne sont pas des enfants.

MGR DUPANLOUP. — L'un de vous me répond: Ce ne sont pas des enfants! Messieurs, j'ai passé ma vie avec la jeunesse, et je répondrai à l'honorable membre qui m'interrompt, qu'un jeune homme de dix-sept ans qui vient de passer son baccalauréat, qui va à ces cours étranges et osés, est incapable de résister à cet enseignement. Vous pouvez lui opposer toute la vigueur d'esprit dont il peut être capable; il n'en aura jamais assez. Jamais vous ne trouverez un jeune homme de cet âge qui puisse résister à un pareil enseignement, et voilà pourquoi, ami des pères de famille et de la jeunesse, je ne la lui livrerai jamais. (Très bien! très bien! à droite. — Applaudissements.)

Du reste, M. Paul Bert s'est réfuté lui-même dans son discours, où, je suis obligé de le dire, j'ai rencontré plus d'une contradiction. Il s'est réfuté lui-même lorsqu'il a dit, — et c'est une noble parole, je ne la lui reproche pas, je célèbre, et je regrette de ne pas l'avoir trouvée avant lui: — « Le professeur est le magistrat de la vérité démentée. »

Est-ce que ces opinions étranges et osées dont vous parlez sont des vérités démentées? Evidemment, non! (Rires d'assentiment et applaudissements sur les bancs de la droite et du centre.)

Il me suffit, pour réfuter ces étranges paroles, il me suffit de répéter sa définition du vrai professeur: « C'est le magistrat de la vérité démentée. » Or, ce n'est pas le professeur osé et plus ou moins partisan des opinions les plus étranges et quelquefois les plus périlleuses pour la jeunesse. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Si j'ai le chagrin de ne pas me trouver d'accord avec M. Paul Bert sur ce point très grave, j'ai la satisfaction de me trouver d'accord avec les esprits les plus éminents, les plus compétents de France et avec les savants les plus considérés dans toute l'Europe.

Sauf de rares exceptions, il n'y a qu'une voix pour dire que la liberté est le seul remède efficace, sinon immédiat, certain du moins, aux maux que nous déplorons tous.

La liberté donnera à l'enseignement lui-même plus de vie, lui ouvrira des horizons nouveaux, lui suscitera des méthodes nouvelles, des progrès nouveaux, une originalité, une fécondité qui n'appartiennent qu'à elle, et des secours inattendus.

Vous n'avez pas de locaux: vos bibliothèques, vos cabinets scientifiques, vos laboratoires souffrent. L'argent vous manque. La liberté vous en donnera comme elle en a donné aux vingt-trois Universités libres et indépendantes que la Révolution a détruites.

Vous n'avez pas d'élèves, les ministres et les professeurs s'en plaignent; la liberté vous en donnera, comme elle en a donné aux cent collèges libres que la loi de 1850 a suscités tout à coup parmi nous. Ces collèges sont animés, peuplés, remplis d'une florissante jeunesse, et vos lycées n'en ont pas souffert; vous en avez créé de nouveaux. C'est que la liberté et l'émulation, c'est la vie, c'est la flamme créatrice. (Vive approbation à droite.)

Vous n'avez pas de professeurs: vous vous en plaignez. Eh bien, la liberté vous en donnera comme elle en avait donné autre-

fois à nos anciennes universités, comme elle en a donné récemment à l'enseignement secondaire.

Parmi ces professeurs il y aura sans doute des ecclésiastiques; et quel malheur s'ils enseignent bien? (Rires approbatifs sur plusieurs bancs.) Il s'y trouvera aussi des chrétiens, de grands chrétiens, comme j'en connais, à l'heure qu'il est, dans l'Université elle-même.

Je ne vois pas comment des hommes tels que Ozanam, Biet et Cauchy déshonoraient la science. Je ne nomme pas les vivants, le respect me défend de les louer. (Très bien! très bien!)

Non, Messieurs, laissons tomber ces préventions qui nous séparent. Comme je l'ai dit en commençant: travaillons de concert; nous nous élèverons, nous nous éclairerons, nous nous améliorerons les uns les autres.

Dans les sciences, le Père Secchi ne sera pas inutile aux plus hautes investigations de M. Le Verrier, et vous décernerez à ce modeste et savant religieux la médaille d'or de votre grande exposition.

Dans les lettres, le cardinal Maï, explorateur infatigable et heureux des palimpsestes, découvrira la république inoffensive... de Cicéron... (Rires et exclamations à droite)... et d'illustres membres de l'Académie française, M. Villemain ou M. de Rémusat, s'empresseront de la traduire.

Aux philologues le cardinal Mezzofanti, sagace et pérorant génie, à qui Dieu semble avoir, dans ces derniers temps, communiqué le don des langues, en révélera les étonnantes ramifications et des idiomes inconnus jusqu'alors.

Et ne sont-ce pas de pauvres missionnaires du Malabar, — hier vous parlez de Phébreux et je vais vous parler du sanscrit, — ne sont-ce pas de pauvres missionnaires du Malabar qui vous ont apporté les premiers éléments de cette langue sanscrite, qui est aujourd'hui le centre de vos plus puissants travaux philologiques?

Non, Messieurs, ne rompez pas, renouez plutôt la noble et antique alliance indigument brisée au dernier siècle, l'alliance toujours nécessaires et féconde, entre la religion et les lettres, entre le génie et la foi. Pour moi, parmi tous mes contemporains, je n'en connais pas un seul assez riche, assez fort, assez puissant pour se passer du secours de ses frères. (Assentiment sur plusieurs bancs.)

Voilà pourquoi toute division m'attriste profondément; voilà pourquoi je voudrais pouvoir aller à chacun de vous, découvrir et recueillir dans son cœur ce qui s'y rencontre de bon, de généreux, de fécond, et, de toutes ces forces vives, de toutes ces richesses du pays, former un faisceau, un trésor, que Dieu bénirait et qui serait encore au milieu de nos malheurs la résurrection et la fortune de la France! (Braves et applaudissements prolongés à droite et au centre. — L'orateur, en descendant de la tribune, est entouré et félicité par un grand nombre de ses collègues.)

NOUVELLES DE BELGIQUE.

Depuis quelque temps, les fumeurs de cigarettes se plaignent. On mettait en vente dans la plupart des magasins de tabac de Bruxelles et du pays, des paquets de cigarettes portant les fausses marques, bandes, étiquettes et signatures de l'importante maison *Huppmann*, de Dresde.

Les faussaires avaient imité jusqu'aux cachets et empreintes de cette marque avec un talent merveilleux. La contrefaçon des étiquettes était reconnaissable à l'addition des mots allemands « *Gut als* » imprimés en caractères microscopiques à l'adresse de la raison commerciale: *Joseph Huppmann, firme La Ferme*.

M. l'avocat Bouqué, chargé des intérêts de la maison *Huppmann* en Belgique, prévint la justice. Il signala comme l'un des principaux contre-facteurs un sieur Kiss, Henri, né à Beloeux (Hongrie), demeurant à Ixelles, rue de Stassart, 68. Sur ces indications une descente judiciaire fut opérée par M. T. Sarstevens, juge d'instruction; Coppen, procureur du Roi; Ligour, greffier, accompagnés de M. Bouqué et du commis saire de police d'Ixelles se transportèrent chez le sieur Kiss. Celui-ci, ayant sans doute conçu des soupçons, était parti depuis la veille... Deux ouvriers polonais et la femme Kiss — les 7 autres ouvriers étant sortis pour l'heure du diner — se trouvaient seuls à la maison. Des agents capturèrent immédiatement les issues. Tout indiquait au domicile des faussaires l'intention prochaine de prendre la fuite.

Les perquisitions opérées dans toute la maison amenèrent la découverte et la saisie d'un matériel complet servant à la fabrication des cigarettes contrefaites et un approvisionnement considérable de fausses cigarettes *La Ferme*.

Les livres saisis donnèrent la certitude qu'ils se trouvaient en correspondances commerciales avec la plupart des détaillants de Bruxelles, Anvers, Liège et même qu'ils se livraient à l'exportation de leur article.

Pendant les perquisitions, le hasard fit découvrir des masses de bandes imprimées aux marques et empreintes des tabacs de la Régie française. Au rez de chaussée l'on trouva de grandes quantités de faux paquets de cigarettes petit Caporal. Ces paquets furent également frappés de saisie.

Vu le développement pris par le commerce frauduleux du sieur Kiss et consorts il est probable que d'ici à peu de temps la justice ordonnera la saisie générale de tous faux paquets de cigarettes chez la plupart des détaillants de tabac du royaume.

Les faussaires s'empresseront, sans doute de quitter la Belgique. Au grand regret des magistrats leur arrestation immédiate ne pouvait être ordonnée. Le sieur Kiss et ses associés ont leur domicile en Belgique; la nouvelle loi sur la détention préventive est formelle. Il faut que la sécurité générale soit intéressée pour qu'il y ait lieu à lancer un mandat d'arrêt!

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Hier, à une heure, ont eu lieu à Saint-Martin, les prières publiques ordonnées par l'Assemblée nationale. La municipalité, le tribunal et la chambre de commerce, les diverses autorités civiles et judiciaires y assistaient, ainsi que la Grande-Harmonie et le corps des pompiers.

A cinq heures, les prières ont été dites de nouveau au milieu d'une très-nombreuse assistance.

Dans le scrutin d'avant-hier sur la question de savoir s'il sera passé à une deuxième délibération sur la proposition relative à la liberté de l'enseignement supérieur, tous les députés du Nord ont voté pour, à l'exception de M. Testelin, qui a voté contre, et de M. Deregnaucourt qui n'a pas pris part au vote.

Parmi quelques scrutins remarquables des dernières élections, on nous cite celui de la commune d'Hem, où M. Leuridan, maire depuis 25 ans, a obtenu l'unanimité des voix moins la sienne.

On nous annonce que la ligne de Somain à Orches par Marchiennes sera ouverte du 20 au 25 de ce mois. La réception officielle au lieu vendredi prochain.

Par décret présidentiel, inséré au Journal officiel du 6 décembre, M. Edouard de Coussemaeker est nommé maire de Bourgbourg-Ville.

L'importante imprimerie de M. Danel, à Lille, a été entièrement brûlée cette nuit. Le feu a éclaté vers trois heures, avec une violence inouïe, et trois heures plus tard il ne restait que les quatre murs. On a dû se borner à préserver les habitations voisines. Le feu serait attribué à l'échauffement de matières grasses.

Un journal de Paris prétend que la fabrication des uniformes pour les soldats de l'armée territoriale est commencée sur une très grande échelle, et que les uniformes sont en tout semblables à ceux de l'armée active, à l'exception du collet, qui est jaune au lieu d'être rouge, et porte les initiales A. T.

Nous donnons cette nouvelle sans la garantir.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des Postes auront lieu le jeudi 28 janvier 1875.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le directeur, chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

La liste d'inscription sera close le 22 janvier.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille TOULEMONDE-DESSAUVAGE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame APOLLINE-AMÉLIE-JOSÈPHE DES- SAUVAGE, décédée à Lannoy, le 5 décembre 1874, dans sa 59^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et servir solennels qui auront lieu le mardi 8 décembre 1874, à 10 heures, en l'église de Lannoy.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tournai, 23.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille BARBOTIN-BAR-BIEUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CHARLOTTE BARBIEUX, veuve de Monsieur PHILGONE BARBOTIN, décédée à Roubaix, le 5 décembre 1874, à l'âge de 76 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister à la messe de convoi qui sera célébrée le lundi 7 décembre 1874, à 9 heures, et au convoi service solennel qui auront lieu le mardi 8 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

Les vigiles seront chantées le lundi 7 courant, à 4 heures 1/4 du soir.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 51.

BOUQUET SAINT-ELOI. — La commission à l'honneur d'annoncer au public qu'elle exposera cette année un bouquet mesureur 10 mètres de circonférence sur 3 mètres 50 centimètres de hauteur, du 6 au 14 décembre courant, au café Léopold, rue Nationale, 88, à Lille. M. Daroo-Meire a été chargé par la commission de ce merveilleux bouquet.

Cours de Chimie.

Lundi 7 Décembre, à huit heures du soir.

Etude des fibres textiles (suite). Matières dont sont composées les fibres textiles animales; action des alcalis, des acides, etc.; matières étrangères; glycérine.

Cours de Physique

Mercredi 9 décembre à 8 heures du soir

Distillation et distilleries; calorifères à air chaud; à circulation d'eau chaude; à circulation de vapeur.

Revue hebdomadaire de la Bourse.

La semaine qui vient de s'écouler a été la contre partie absolue de sa devancière. Au découragement profond qui avait été le signe caractéristique de la précédente huitaine a succédé une série de journées portant toute l'empreinte d'une excessive fermeté. Non-seulement les transactions ont retrouvé l'activité qui leur faisait si complètement défaut depuis quelque temps, mais les cours de nos fonds publics ont eu le bénéfice d'une très importante amélioration.

Dès lundi les meilleures dispositions étaient nettement accusées, et cela malgré les résultats déplorables des élections municipales et en dépit de l'élévation de l'escompte à 6 0/0 à la Banque d'Angleterre. Ces deux faits étaient bien de nature à mettre un frein à toute tentative faite pour relever le niveau de nos rentes, et ils eussent même pu provoquer un mouvement rétrograde assez sensible si le marché n'eût été préparé de longue main à en recevoir le choc.

Les ventes effectuées dans le courant de novembre ont eu, en effet, pour conséquence, non-seulement d'atténuer considérablement la fâcheuse impression que ces deux événements pouvaient produire, mais encore de rendre très faciles les opérations nécessitées par le règlement des engagements pris pour la fin du mois.

La liquidation de novembre, qui est toujours une des plus laborieuses, si non la plus laborieuse de l'année, s'est effectuée dans des conditions exceptionnellement favorables. Plusieurs spéculateurs avaient liquidés leurs positions par avance; ceux qui avaient attendu le dernier délai pour se mettre en règle étaient peu nombreux et leurs engagements peu considérables; l'argent, du reste, se trouvait d'une abondance excessive; deux raisons qui suffirent à expliquer les prix modérés auxquels les reports ont pu être traités.

La comparaison des cours de compensation de la dernière liquidation constituait, au surplus, un bénéfice très appréciable pour les vendeurs. Ces derniers, convaincus sans doute de l'inutilité de leurs efforts pour donner à la baisse une plus vive impulsion, ont jugé de ne pas s'attarder davantage sur leurs positions. Ils ont pour la plupart réalisé, et bien leur en a pris, car leurs rachats ont été le signal d'un mouvement d'amélioration qui a pris chaque jour de plus grandes proportions.

Il faut dire aussi que les acheteurs, quelque peu décontenancés par les mauvaises allures persistantes du marché pendant le mois dernier, se sont décidés à rentrer dans la lice, dès qu'ils ont vu l'apaisement momentané qui s'était fait dans les sphères politiques, et que la légère détente survenue dans la situation monétaire du marché aiguisé à pu calmer un peu les vives appréhensions qu'elle avait suscitées. Ils ont reçu, du reste, deux autres causes d'encouragement non moins puissantes; les déclarations rassurantes du maréchal de Mac-Mahon dans son Message à l'Assemblée et l'augmentation toujours croissante des demandes au comptant.

L'épargne a continué, en effet, à se porter sur les rentes françaises avec un empressement et une activité qui méritent d'être signalés. Les recettes générales ont fait acheter, à elles seules, pendant ces huit derniers jours 143,000 francs de rente 5 0/0 et 45,000 francs de rente 3 0/0. Ces chiffres sont éloquentes, et encore nous ne parlons pas des demandes effectuées par la clientèle ordinaire des agents de change.

En résumé, le mois de décembre a été inauguré d'une façon exceptionnellement brillante; la perte subie par les acheteurs dans le courant de novembre est déjà en bonne partie compensée par la progression de cette semaine. Les dispositions du marché restent favorables à une nouvelle marche en avant; nous n'irons pas jusqu'à affirmer que la hausse est appelée à prendre immédiatement une très grande extension; mais si la prudence engage encore à une certaine réserve, au moins est-il permis de supposer que toute tentative ayant pour but de provoquer un mouvement de recul de quelque importance est destinée à rencontrer une très sérieuse résistance.

Le 5 0/0 qui restait, il y a huit jours, à 98, a touché au plus bas 97 75 pour se relever ensuite successivement à 99 40 et finir à 99 30; c'est une hausse d'environ 0 95 c. pour la semaine, déduction faite du report coté en liquidation; ce fonds souteau par les achats du comptant semble vouloir s'acheminer peu à peu vers le pair.

Le 3 0/0, bien qu'un peu moins favorisé, n'en reste pas moins en reprise appréciable; nous l'avons laissé hier à 62 65 après lui avoir vu toucher les prix extrêmes de 62 90 et de 62 50. L'approche du détachement du coupon contribuera, sans aucun doute, à donner aux cours une plus grande élasticité.

Les diverses obligations de la Ville de Paris sont, après les rentes françaises, les valeurs qui ont le plus particulièrement attiré les faveurs de l'épargne; celles de 1865, dont le 38^e tirage doit être effectué le 15 de ce mois, sont fortement tenues à 474; celles de 1869 oscillent autour de 305, celles de 1871 sont recherchées à 280.

Les bons de liquidation de la Ville ont un bon courant d'affaires à 485, ceux des départements se sont élevés à 490.

La Banque de France est sans modification importante; cette valeur ne donne lieu à terme qu'à un nombre très limité de transactions; au comptant seulement les demandes se succèdent avec une assez grande régularité.

Bien que le marché des institutions de crédit n'ait eu dans son ensemble que fort peu d'animation, toutes les valeurs, à quelques rares exceptions près, ont regagné le report payé en liquidation, et beaucoup d'entre elles ont même réalisé une importante avance.

La Banque de Paris, par exemple, reste en hausse de 6 25 à 1,157 50, après avoir fait 1,165 au plus haut; le Comptoir d'Es-

compte est recherché à 550; la Société Générale à 532 50, la Société Financière très ferme à 478 75. Le Crédit Foncier s'est fait remarquer par les dispositions favorables qu'il n'a cessé de manifester; il reste à 857 50, soit 13 50 de hausse sur le dernier cours coté samedi dernier, déduction faite du report. Le Crédit Lyonnais, encore plus favorisé, a gagné 30 francs à 738 75, après 742 50 au plus haut. Il circule à l'égard de cette Société des bruits qui sont bien de nature à justifier la rapidité du mouvement de progression que nous avons à signaler.

Le Crédit Mobilier reste en baisse de 10 fr. à 355, après 360 au plus haut. Le procès engagé contre cette Société et ses anciens administrateurs, porté le 4 de ce mois devant la cour d'appel, a été remis à huitaine.

La Banque France-Egyptienne est en bonne voie de reprise à 558 75; la Banque Franco-Hollandaise, bien que le marché de cette valeur se soit considérablement calmé, a progressé de 508 75 à 522 50; la Banque Franco-Italienne s'est maintenue avec fermeté entre 507 50 et 510.

Les actions des chemins de fer français ont toutes le bénéfice d'une amélioration très sensible; nous retrouvons l'Est à 505; le Lyon à 885 en hausse de 15 fr. pour la semaine; le Midi à 648 75; le Nord à 1,185, en progression de 15 fr.; l'Orléans à 860, en hausse de 7 50; l'Ouest à 557 50; les Chemins demandés de 330 à 335.

Les actions de la Compagnie parisienne du Gaz, un moment affaiblies par des réalisations de bénéfices, vont revenues à leur plus haut prix et terminent à 801 25, gagnant ainsi 10 fr. sur leur cours de clôture de samedi dernier.

La Compagnie Transatlantique a été délaissée aux environs de 210; l'action de Suez a montré beaucoup de fermeté et reste demandée à 457 50; la délégation est également bien tenue à 442 50.

Le 5 0/0 Italien a partagé la bonne fortune des rentes françaises; il a progressé, de 67 55 à 68 20; on croit généralement que ce fonds est destiné à atteindre, sous peu, des cours plus élevés. Cette opinion est soutenue, d'ailleurs, par le coupon à détacher au mois de janvier.

Les actions antennes de la Banque ottomane ont atteint le cours de 700 et ont été ramenées ensuite à 690 pour rester à 695; les nouvelles restent à 565 après 573 75 au plus haut et 561 25 au plus bas.

Le Crédit Mobilier espagnol a été très discuté, de 686 25 à 675. Les réalisations de bénéfices semblent avoir pris fin et le cours de 700 fr. est considéré comme devant être prochainement acquis.

Les Obligations foncières russes ont continué à être vivement recherchées; elles restent fermement tenues à 422; c'est un placement que nous ne cessons de recommander aux capitaux en quête d'emploi sérieux.

Les Chemins de fer autrichiens, dont les recettes sont en amélioration suivie, se sont élevés de 686 25 à 695 25; les Lombards, un moment affaiblis par les ordres de vente reçus des marchés allemands, sont revenus à 291 25, dernier cours coté il y a huit jours.

ÉLIE BÉLOU

CHOSÉS ET AUTRES

Un conservateur rencontre, hier soir, un de ses amis qui riait tout seul.

— Qu'est-ce que tu as donc à rire ainsi?

— Ah! ah! ah! Figure-toi que je sors d'une maison où l'on faisait un baccarat! ah! ah! ah!

— Eh bien?

— Le citoyen Viollet Leduc y était!...

Et il a eu une déveine, une déveine!

— Quelle déveine! s'est-il écrié tout à coup.

— En effet, lui répondit froidement un de ses adversaires; et c'est au point que vous pourriez vous croire encore... à Compiègne!

Un gascon faisait visiter à un de ses amis son modeste cabinet, composé en tout d'un salon une salle à manger et deux chambres à coucher mansardées.

— Un de mes ancêtres, disait-il, a hébergé ici Henri IV, en 1588, avec trois mille hommes!

— Trois mille hommes, bonté divine! Et où diable a-t-il pu les loger?

— Comment, où ils les a logés?... Dans les champs!

Un des amis de M. Durand lui rappelait certaine camaraderie.

— Eh! tenez, disait-il, c'était le lendemain du jour où votre pauvre femme a été prise de la maladie qui l'a emportée. Ah! vous étiez bien inquiet!

— Dame, cela se conçoit, répondit le cher homme... je ne savais pas encore comment ça tournerait!

On annonce, comme devant avoir lieu sous très peu de jours, l'émission des obligations hypothécaires de la Société métallurgique de Tarn-et-Garonne. Cette émission, qui repose sur un gage sérieux, avait devoir être accueillie avec faveur par le public.

Le Phosphate de fer soluble de Leras, docteur en sciences, est le médicament le plus remarquable pour la guérison des pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang.

Le docteur Bernutz, médecin de l'hôpital de la Pitié de Paris, constate dans une lettre sa supériorité sur les autres ferrugineux, dans les termes suivants:

« Chez une malade très gravement affectée, pour laquelle j'avais dû renoncer successivement au fer réduit, au lactate de fer, aux pilules Vauquelin, à l'Eau de Spa et de Passy, le Phosphate de fer soluble a été non-seulement bien supporté, mais a immédiatement amené une amélioration... »

Dépot dans les principales pharmacies et drogueries.